

DÉLIBÉRATION DU C.C.A.S

Séance du 11 mars 2026

Le Comité Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Jean-sur-Mayenne, en séance ordinaire, le mercredi onze mars deux-mil-vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Olivier BARRÉ, Président.

Présents : M. Olivier BARRÉ, Mme Evelyne CLASSEAU, Mme Clémentine PLESSIS, M. Jean-Fabien CHESNEL, Philippe ORRIERE, Mme Anne-Marie FAVRIS, M. Christian THIRAULT.

Excusée : Mme Monique PAUMARD

Secrétaire de séance : Mme Evelyne CLASSEAU,

Nombre de Conseillers	
En exercice	Présents
8	7
Date de convocation	
26/02/2026	

2026-01 Délibération portant approbation du Compte Financier Unique 2025 du CCAS de Saint-Jean-sur-Mayenne

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Saint-Jean-Sur-Mayenne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n° 63-156 du 23 février 1963,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié par l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n° 2024-36 du 3 octobre 2024 du Conseil municipal de Saint-Jean-sur-Mayenne, portant sur la mise en place de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2024,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du CCAS, budget annexe relatif au budget principal de Saint-Jean-sur-Mayenne,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la procédure du CFU,

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévisions budgétaire totale	500,00	2 000,00	2 500,00
	Recettes réalisées	0,00	2 000,00	2 000,00
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	500,00	6 288,37	6 788,37
	Dépenses réalisées	0,00	949,07	949,07
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00	1 050,93	1 050,93
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0,00	4 288,37	4 288,37
Solde (investissement ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	0,00	5 339,30	5 339,30
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	0,00	5 339,30	5 339,30

Madame Évelyne CLASSEAU, Vice-Présidente, élue par l'assemblée, a présenté aux membres du conseil d'administration le Compte Financier Unique 2025 du C.C.A.S pour approbation,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, et à l'unanimité des votants,
Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE

Le Compte Financier Unique 2025 du CCAS de Saint-Jean-sur-Mayenne

DONNE

Pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des votants.

L'autorité territoriale, le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

La secrétaire de séance
Évelyne CLASSEAU



En mairie, le 12/03/2026
Le Président,



Olivier BARRÉ